

# Revision des statuts des CSF

## La Forme

### .Statuts actuels

.Hiérarchisation et chapitrage anciens et sans distinctions

### .Statuts nouveaux

.Nouvelle hiérarchisation : un thème, ses articles, ses sujets. Un titre pour chacun

# Le Fond

- .Statuts datés et en inadéquation avec les changements intervenus aux CSF
- .Mise à jour et cohérence avec les pratiques actuelles

## Titre I

# Dénomination-siège-valeurs-missions

• Ancien titre :

• Dénominations -**objet**-  
siège -durée

• 4 articles sans  
categories

« **représenter et  
défendre...** »

• Nouveau titre :

Dénomination-siège-  
**valeurs-missions**

4 articles avec chacun  
un sujet et une  
articulation lisible

**Supprimé**

# Titre I

Gérer des sites  
d'accueils...

Supprimé

Art 3: ajout de « l'idéal  
recherché... »

Art 4: valeurs  
identiques à celles du  
projet social actuel

# Titre II

## Composition-ressources- cotisations

.Composition et dotations/ressources sont 2 titres distincts

.Art 5/6

.Sur la qualité de membres et la perte de celle-ci

.Un seul titre pour cet ensemble

.Cotisations à la place de dotations

. Art 5/6/7/8

.3 types de membres  
sont distingués :

- .-actifs
- .-associés
- .- de droits

.aux 3 types de  
membres s'ajoutent les :

- .-bénévoles
- .-usagers
- .-salariés

- La distinction s'articule sur la cotisation et les droits qu'elle confère

- Il est précisé pour chacun les détails de son statut

L'article 6 « perte de la qualité de membre »

- « l'absence à 3 réunions du CA »

- Ajout concernant les salariés, les moyens d'informer le concerné

Supprimé

.Un titre IV spécifique

.« dotations et ressources »

.2 articles distincts :

- ressources:

. Ajout « des recettes de biens vendus ... », des produits d'épargne

- cotisations:

.leurs mises en application



# Titre III

## Administration de l'association et fonctionnement

.2 titres distincts : III et V  
et : Administration-  
fonctionnement /  
Assemblée générale

.Titre III :

.de l'art 7 à 17 :

.Titre V :

.De l'art 19 à 22

.Titre III « Administration  
de l'association et  
fonctionnement »

.de l'art 9 à 14 : Un  
chapitrage hiérarchique  
par organes des CSF :

.Assemblée Générale >AG  
ordinaire >AG  
extraordinaire >conseil  
d'administration >bureau

.Pour chaque organe une  
subdivision propre, avec  
selon les cas :  
composition / pouvoirs  
/fonctionnement /attribu-  
tions/quorums /majorité

.Titre V: Assemblée  
Generale

.Art 19/20/21/22

.Ajout d'un article 9 :

.« dispositions  
communes aux  
assemblées »

.Ajout:

-« à jour de cotisations  
au plus tard un mois  
avant la date de  
l'assemblée

-convocation « par tous  
moyens disponibles »

.Ajout :

•« toutes les questions diverses ... déposées

• au moins 1 mois avant l'AG... »

•« il est tenu une liste des membres ou représentés... »

.Vote à bulletins secrets  
si l'un des participants le  
demande

.supprimé

# Assemblée Générale Ordinaire

.Définit par l'article 10

.Ajout :

-« Elle approuve les comptes de l'exercice clos »

.« L'Assemblée délibère...à la majorité des membres présents à la majorité relative »

-«présents ou représentés»

# Assemblée Generale Extraordinaire

.Définit par l'article 11

.Ajout :

- « procéder à la  
dissolution...ou à la  
fusion avec une autre  
association »

-« présents ou  
représentés »

.Elle fixe le montant des  
cotisations

.supprimé, voir  
attributions financières

# Conseil d'Administration

.Art 7 à 17

.\* ces articles portent à la fois sur le CA, le bureau, le comité d'animation

.Articles spécifiques :

.7/8/9/11/12

.Art 12

.7 subdivisions distinctes

# Composition

.27 membres max :

.Soit 18 membres actifs  
issus d'un comité  
d'animation ou par un  
service ou une activité

.Condition :

.Etre adhérent depuis  
au moins le 1er janvier  
de l'année en cours

.22 membres max

.Soit 16 administrateurs  
élus parmi les membres  
actifs

.Etre à jour de  
cotisations au moins 1  
mois avant l'AG



## .Durée du mandat :

.- 3 ans sauf les 2 premières années ou un tirage au sort désigne le tiers sortant

.indéfinivement  
renouvelable

.Possibilité d'adjoindre 1 à 3 membres cooptés à la majorité absolue ou toute personne en fonction de sa compétence

- 3 ans renouvelables

.L'association peut inviter toute personne

# Fonctionnement

.Ajout :

- « se réunit en presentiel ou distanciel (visioconference) »
- « il est tenu une feuille de présence...il est tenu un procès verbal... »

# Attributions générales et financières

• Art 12

• « Il licencie le personnel, en fixe les conditions de travail...il emprunte, transige »

• Attributions générales :

• Supprimé

Ajout :

- il est chargé d'élaborer et piloter le projet social...

- il anime l'association...

-il statue sur les  
demandes d'adhésion

...

.Il assure le recrutement  
du directeur

.Il désigne un bureau et  
lui délègue les pouvoirs  
de gestion et  
d'administration.. ;  
donne délégation de  
signature

.Il donne délégation au directeur...

•« et a toujours le droit de se faire rendre compte des actes des membres du bureau »

.Supprimé/ « il contrôle les actes des membres du bureau »

.Il suscite la création de commissions... »

.Le conseil se réserve le droit de se réunir entre

Membres ayant voix  
délibératives

Membres associés:La  
possibilité d'accéder à  
des fonctions électorales  
pour un seul de ces  
membres

Membres de droit :Sans  
possibilité d'accéder à  
des fonctions électorales.

Le conseil peut décider  
de la révocation des  
membres du Bureau...

## .Attributions financières

.Il vote le budget, gère les ressources, arrête les comptes..

.Propose le montant des cotisations .....

.Fixe le tarif des activités

.Rend compte de sa gestion à l'AG

.Désigne le commissaire aux comptes...

.Titre V/art 20 -----  
----->

.Il passe convention  
avec les collectivités...

## Quorum et majorité

.Art 11

Décisions prises à la  
**majorité absolue**

.2 subdivisions  
distinctes

Quorum

À la **majorité simple**  
majorité

Ajout :

-**Art 13** : gratuité du  
mandat



# Le Bureau

.Art 10/13/14/15

•« Ses règles de fonctionnement sont identiques à celles du CA »

.Art 14

•supprimé

Ajout :

•« Le CA l'élit lors de la première réunion qui suit l'AG ...

•Ajout :

•« Qui peuvent être complétés par un poste de vice président... »

# Composition

.Rééligible dans la limite de 7 mandats consécutifs dans la même fonction

.Election pour 1 an dans la limite de 6 mandats consécutifs dans la même fonction/élection pour 1 an, sans limite de mandat ( à choisir)

.Ajout :

.- « le directeur et directeur adjoint préparent les . »

Documents....et  
participent à titre  
consultatif

Aucun élu , quelque soit  
son mandat , ne pourra  
faire partie du Bureau

# Attributions

•Art 10/13/14/15

•« Le bureau prépare les projets afférents à la mission du CA et en est l'élément exécutif »

•Art 14

•Ajout :

- « le bureau suit, par délégation, le bon fonctionnement de l'association.. ; exécute les délibérations des AG et du CA »

- « organise le travail du CA... »

•Ajout :

•« Gestion des moyens humains,matériels, financiers ... »

# Fonctions

.Art 13

.Le président

.Ajout :- « Il présente le rapport moral »

.- « Il signe les contrats des personnels de direction »

.Le trésorier

.Art 16

•« ...sous la surveillance du président »

.supprimé

•« il s'engage à faire certifier les comptes par un commissaire au compte . »

•Art 16/17

•Comité d'animation

•Supprimé

•Le Secretaire :

•Ajout: - « Il vérifie le compte rendu de l'AG fait par un salarié »

•Supprimé, les CSF ne comprennent plus l'organe comité d'animation



# Titre IV

## Règlements de fonctionnements

.Titre VI / art 23  
Règlement interieur

.Titre IV / art 15  
Règlements de  
fonctionnement

.Ajout : - « Des documents précisant le fonctionnement de l'association sont établis....à destination des usagers/adhérents

# Titre V

## **Dissolution-dévolution des biens- formalités administratives**

.Art 22

.Titre V / art16(11)/17/18